



## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

# CHEYENNE

## 1. IDENTIFICATION DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

### 1.1. Identificateur de produit

**CHEYENNE**

Code GIFAP : GR (granulés)

7 g/kg de clothianidine

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Insecticide du sol à usage agricole, utilisable sur maïs, maïs doux et sorgho.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

PHILAGRO France

Parc d'Affaires de Crécy

2, rue Claude Chappe

69771 Saint-Didier-au-Mont-d'Or Cedex

France / Tel. : 04.78.64.32.64 / Fax : 04.72.53.04.58

fds@philagro.fr

### 1.4. Numéro de téléphone d'urgence

0800 21 01 55

ORFILA 01.45.42.59.59 (Organisme consultatif officiel)

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification du mélange

Classification selon :

- directive 67/548/EEC modifiée par la directive 2001/59/EC (résultats des études expérimentales),
- directives 1999/45/EC, 2001/60/EC, 2006/8/EC (classification basée sur la concentration en substances actives et autres ingrédients), et directive 2003/82/EC pour les pesticides (phrases spécifiques)

Mention (s) N Dangereux pour l'environnement

Phrase(s) de Risques R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

### 2.2. Eléments d'étiquetage

**Symbole(s)**



**Phrase(s) de Risques**

N Dangereux pour l'environnement  
R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**Phrases de Sécurité**

S36/37 : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.  
S60 : Eliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.  
S61 : Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.  
SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. /Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes].  
SPe1 : Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant de la clothianidine ou à base de thiaméthoxam sur une même parcelle plus d'une fois tous les trois ans..  
SPe2 Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant de la clothianidine sur les sols superficiels (profondeur de 50 cm) à faible réserve utile (RU < 120 mm) et à teneur en carbone organique < 1,5 %.  
SPe2 Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant de la clothianidine sur les sols limoneux (limon > 70 %) et à teneur en carbone organique < 1,5 %.  
SPe8 : Dangereux pour les abeilles. Ne pas introduire de cultures intermédiaires pouvant devenir attractives pour les abeilles après récolte de la culture. Ne pas introduire de plantes pouvant devenir attractives pour les abeilles en cas d'interruption prématurée de la culture.

### 2.3. Autres dangers

Aucun autre danger connu



## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

# CHEYENNE

### 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Ce produit doit être considéré comme un mélange selon les directives CE.

#### Composition / Information sur les composants dangereux :

Numéro	% poids	N° CAS	Nom chimique
1	0,7	21088-92-5 (anciennement 205510-53-8)	(E)-1-(2-chloro-1,3-thiazol-5-ylmethyl)-3-methyl-2-nitroguanidine (clothianidine)
2	< 5	1332-58-7	Silico aluminat

  

Numéro	N° CE	Annex-1 listing	Symbole(s) Règ. 1272/2008	Symbole(s) Dir. 67/548	Phrase(s) de risque / Mentions de danger Règ. 1272/2008	Dir. 67/548
1	Non attribué	oui	GHS07, GHS09	Xn, N	H302, H400, H410	R22 R50/53
2			Aucun	Aucun	Aucun	Aucun

### 4. PREMIERS SECOURS

#### 4.1. Description des premiers secours

<b>Généralités</b>	En cas de doute ou si les symptômes persistent, consulter un médecin.
<b>Inhalation</b>	Mettre à l'air frais. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
<b>Peau</b>	Retirer les vêtements souillés. Laver immédiatement au savon et à l'eau.
<b>Yeux</b>	Rincer complètement avec beaucoup d'eau. Les paupières doivent être écartées du globe oculaire pour assurer un rinçage complet. Consulter un médecin si une irritation apparaît.
<b>Ingestion</b>	Ne pas faire vomir. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente. Si le patient est conscient, rincer la bouche avec de l'eau. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun connu

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas de recommandation spécifique.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, mousse, brouillard d'eau.

Moyen d'extinction inapproprié : Jet d'eau.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La combustion peut engendrer des vapeurs toxiques ou irritantes (acide chlorhydrique (HCl), monoxyde de carbone (CO), cyanure d'hydrogène (HCN) et gaz nitrés (NOx)).

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome. Porter des vêtements de protection adéquats et une protection pour les yeux / le visage.

#### Autre information

Limiter l'épandage des fluides d'extinction, contenir l'écoulement et ne pas laisser s'échapper dans le tout à l'égout ou dans les cours d'eau.



## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

# CHEYENNE

---

## 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

---

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Pour les non-secouristes :** Ne pas respirer les poussières. Porter des gants de protection, des lunettes de sécurité ou un masque de protection du visage et un vêtement de protection approprié.

Eloigner les sources d'inflammation.

Evacuer la zone à risque.

**Pour les secouristes :**

Ne pas respirer les poussières. Porter des gants de protection (nitrile), des lunettes de sécurité ou un masque de protection du visage et un vêtement de protection approprié.

Eloigner les sources d'inflammation.

Evacuer la zone à risque ou consulter un expert.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit s'échapper dans le tout à l'égout ou dans les cours d'eau. Ne pas entraîner les résidus dans les canalisations ou autres voies d'eau.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser immédiatement le produit répandu. Balayer, ramasser avec une pelle et placer dans des récipients scellés. Creuser profondément les sols contaminés et les placer dans des fûts. Utiliser un tissu mouillé pour nettoyer les sols et tout autre objet contaminé, le placer également en récipient scellé. Evacuer tous les déchets et vêtements contaminés de la même manière en tant que « déchet chimique » (par exemple dans un centre de destruction autorisé). Ne pas entraîner les résidus dans les canalisations ou autres voies d'eau.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Pour les consignes de protection individuelle, voir section 8.

---

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

---

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Les précautions usuelles de manipulation des produits chimiques doivent être appliquées. Pour la protection du personnel, voir la rubrique 8.

Ne pas boire, manger, ni fumer lors de la manipulation des produits et dans le lieu de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

#### Prévention des incendies et explosions

Un nuage de poussière explosif peut se former.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans le récipient d'origine, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver à une température supérieure à -5°C.

Autre information : ne pas mélanger avec de l'eau.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir l'étiquette.

---

## 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

---

### 8.1. Paramètres de contrôle

Il n'y a pas de limite d'exposition nationale pour ce produit. Aucun rapport sur la sécurité chimique n'est requis pour ce type de produit.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques

Assurer une ventilation adéquate. Aux champs, éviter l'exposition au brouillard de pulvérisation

#### Protection individuelle :

##### Respiratoire

Respecter les précautions d'usage lors de la manipulation de produits chimiques.

##### Mains

Porter des gants de protection en nitrile. L'épaisseur minimum doit être de 0,3 mm et la longueur minimale de 30 ou 35 cm.

##### Yeux

Porter des lunettes de sécurité ou un masque de protection.

##### Peau et corps

Porter un vêtement de protection approprié.

##### Autre information

Laver les vêtements avant de les réutiliser.



## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

### CHEYENNE

#### 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

##### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Solide. Granulés.
Couleur	rose fuschia (méthode interne)
Odeur	Faible odeur de produit chimique (méthode interne)
Seuil olfactif	Non déterminé
pH	6,06 (émulsion dans l'eau à 1% à 23°C) (CIPAC MT 75.3)
Point de fusion / point de congélation	Non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non applicable
Point d'éclair	Non applicable
Taux d'évaporation	Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	Non hautement inflammable (CEE A.10)
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non déterminé
Pression de vapeur	Non applicable
Densité de vapeur	Non applicable
Densité relative	Non déterminé
Densité apparente	1,62 g/ml (tassée) et 1,60 g/ml (non tassée) (CIPAC MT 186)
Solubilité dans l'eau	Non applicable
Coefficient de partage n-octanol/ eau	Non applicable (clothianidine technique : log Pow = 0,7 ; 25°C)
Température d'auto-inflammabilité	> 400°C (CEE A.16)
Température de décomposition	La clothianidine ne se décompose pas jusqu'à 400°C
Viscosité dynamique	Non applicable
Viscosité cinématique	Non applicable
Propriétés d'explosivité	Aucune (EEC A.14)
Propriétés oxydantes	Aucune (EEC A.17)

##### 9.2. Other information

Tension de surface	Non applicable
Densité relative de la vapeur (air = 1)	Non applicable

#### 10. STABILITE ET REACTIVITE

##### 10.1. Réactivité

Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir la rubrique 7).

##### 10.2. Stabilité chimique

Stable pour un minimum de 2 ans dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir la rubrique 7).

##### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue.

##### 10.4. Conditions à éviter

Eviter les températures élevées, la lumière et l'humidité.

##### 10.5. Matières incompatibles

Aucun connu.

##### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Risque de vapeurs toxiques et irritantes lors de la combustion ((acide chlorhydrique (HCl), monoxyde de carbone (CO), cyanure d'hydrogène (HCN) et gaz nitrés (NOx)).).

En cas d'incendie, consulter la section 5.

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

## CHEYENNE

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

## 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

<b>Nom</b>	<b>Formulation similaire (clothianidine 1%, GR)</b>
<b>Toxicité aiguë</b>	
DL50 Voie orale	Rat : > 2000 mg/kg ( OCDE 423 – CEE B.1)
DL50 Voie dermale	Rat : > 2000 mg/kg (OCDE 402 – CEE B.3)
CL50 Voie inhalatoire (4 heures)	Non classé (argumentation sur la base de la composition)
<b>Irritation</b>	
Peau	Lapin : non irritant (OCDE 404 – CEE B.4)
Yeux	Lapin : légèrement irritant (OCDE 405 – CEE B.5)
Sensibilisation	Cobaye : non sensibilisant (Test Magnusson et Klingman) (OCDE 406 – CEE B.6)
<b>Autres informations toxicologiques</b>	<b>Clothianidine (substance active)</b>
	- Inhalation CL50 (4heures) : > 6,14 mg/l (tête uniquement) (OCDE 403)
	- Neurotoxicité aiguë (rat) : NOAEL = 60 mg/kg (EPA 540/09-91-123, EPA OPPTS 870.6200).
	- 90 jours – neurotoxicité (rat) : NOAEL = 60 et 71 mg/kg pc/jour chez les mâles et les femelles, respectivement (EPA 540/09-91-123, EPA OPPTS 870.6200)
	- Neurotoxicité liée au développement (rat) : pour le comportement neurologique lié au développement, des effets ont été vus à 142 et 299 mg/kg pc/jour pendant la gestation et la lactation, respectivement. (OPPTS 870.6300).
	- Génotoxicité : tests in vivo et in vitro : négative (OCDE n° 471, 473, 476, 482, 474, EEC B.14)
	- Toxicité chronique, Cancérogénicité (rat, souris) : pas d'effet cancérogène (OCDE n°453, 451)
	- Etude de reproduction multi-génération : pas d'effet (OCDE n°416)
	- Tératogénicité (rat, lapin) : négative (projet de méthode OCDE n°414)

La classification du mélange n'est donc pas requise pour des critères toxicologiques.

**Informations sur les voies d'exposition probables**

Ce produit devant être utilisé en pulvérisation dans l'agriculture, les voies d'exposition les plus probables sont les voies cutanée et / ou inhalatoire.

## 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Les données suivantes s'appliquent aux substances ou mélanges énumérés ci-dessous :

## 12.1. Toxicité

<b>Nom</b>	<b>Clothianidine (substance active)</b>
<b>Poisson</b>	Toxicité aiguë, CL50-96h ( <i>Oncorhynchus mykiss</i> ) > 100 mg/l (OCDE 203)
	Toxicité aiguë, CL50-96h ( <i>Lepomis macrochirus</i> ) > 120 mg/l (OCDE 203)
<b>Daphnie</b>	Toxicité aiguë, CE50-48h ( <i>Daphnia magna</i> ) : > 120 mg/l (OCDE 202)
	Toxicité chronique, 21 jours ( <i>Daphnia magna</i> ) : NOEC = 0,12 mg/l (OCDE 211)
<b>Invertébré benthique</b>	Toxicité aiguë, CL50-48h ( <i>Chironomus riparius</i> ) = 0,029 mg/l (méthode interne)
	Toxicité chronique, 28j-CE5 ( <i>Chironomus riparius</i> ) = 0,57 µg/l (méthode BBA 1996)
<b>Algue</b>	Toxicité aiguë, CE50-72h ( <i>Selenastrum capricornutum</i> ) : EbC50 = 70 mg/l; ErC50 > 120 mg/l (OECD 201)
	Toxicité aiguë, CE50-72h ( <i>Scenedesmus subspicatus</i> ) : EbC50 & ErC50 > 270 mg/l (OECD 201)
<b>Plante aquatique</b>	Toxicité aiguë, 14j-CE50 ( <i>Lemna gibba</i> ): >121 mg/l (US EPA OPPTS 850.4400-1996)
<b>Oiseau</b>	Toxicité aiguë par voie orale, dose unique (U.S. EPA Pesticide Assessment Guidelines No. 71-1) :
	- DL50 (Caille japonaise) = 430 mg/kg pc
	- DL50 (Colin de Virginie) : >2000 mg/kg pc
<b>Abeilles</b>	Toxicité aiguë voie orale 48h-LD50 ( <i>Apis mellifera</i> ):= 0,004 µg/abeille (EPPO No. 170-1992)
	Toxicité aiguë de contact, 48h-LD50 ( <i>Apis mellifera</i> ) : = 0,044 µg/bee (EPPO No. 170-

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

**CHEYENNE**

**Ver de terre** Toxicité aiguë orale, CL50-14 jours (*Eisenia foetida*) = 13,2 mg/kg de sol (OCDE 207)

**Microorganismes du sol** Pas d'effet significatif sur la minéralisation du carbone et la transformation en azote jusqu'à 750 G sa /ha (équivalent à 1.0 mg as/kg sol sec). [OECD 216, 217]

**12.2. Persistance et dégradabilité**

**Nom** **Clothianidine (substance active)**

**Dégradation biotique** Non facilement biodégradable (EEC, C.4-C)

**Dégradation abiotique** Hydrolyse (EEC C.7) DT50 à pH 5, 7, 9 : stable (25°C).

**Méthodes biologiques pour le traitement des eaux usées** 3h-CE50 boues activées : > 1000 mg/l (OCDE 209)

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

**Nom** **Clothianidine (substance active)**

Coefficient de partage octanol-eau : Log Pow = 0,7 (25°C) (OCDE 117)

Facteur de bioconcentration (BCF) : non applicable (aucune bioaccumulation n'est attendue compte tenu du faible Log Pow).

**12.4. Mobilité dans le sol**

**Nom** **Clothianidine (substance active)**

Adsorption  $K_{Foc}$  : 84 et 345;

Désorption  $K_{Foc-des}$  : 95 à 382 pour 5 sols

La substance est donc moyennement à très mobile (OCDE 106)

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Non requis (un rapport sur la sécurité chimique n'est pas exigé)

**12.6. Autres effets néfastes**

Aucun autre effet néfaste connu sur l'environnement.

**13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Les emballages commerciaux doivent être complètement vidés et rincés. Les rendre inutilisables et se conformer à la réglementation en vigueur pour l'élimination. Ils peuvent par exemple être éliminés via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.

Les reliquats de produit doivent être éliminés en conformité avec la réglementation. Ils peuvent par exemple être éliminés via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

**Transport terrestre : ADR / RID**

**Transport fluvial : ADNR et Transport maritime : IMO / IMDG**

**Transport aérien : ICAO-TI / IATA-DGR**

**14.1. Numéro ONU**

3077

**14.2. Nom d'expédition des Nations Unies**

ADR / RID / ADNR : **Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, NSA**  
(contient : 0,7% clothianidine).

IMO / IMDG / ICAO-TI / IATA-DGR : **Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s.** (contains: 0,7% clothianidin)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Classe 9

**14.4. Groupe d'emballage**

III

**14.5. Dangers pour l'environnement**

ADR / RID / ADNR : OUI

IMDG : OUI

IATA : OUI

**14.6. Précautions particulières à prendre**

EMS : F-A, S-F

Pas d'autre précaution spéciale requise.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Non applicable





## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

# CHEYENNE

---

## 15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

---

### 15.1. Réglementations / législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Rubrique proposée pour les installations classées pour l'environnement (ICPE) : 1173

Délai de rentrée = non applicable.

### 15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

---

## 16. AUTRES INFORMATIONS

---

### Libellé intégral des phrases de risques apparaissant en section 3 :

R22 : Nocif en cas d'ingestion.

R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

### Libellé intégral des mentions de dangers apparaissant en section 3 :

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Sections modifiées lors de la mise à jour :** 1, 2, 15, 16

### Signification des sigles :

SGH (ou GHS) : Système Global Harmonisé

PBT : Persistent Bioaccumulable et Toxique

vPvB : très Persistent très Bioaccumulable

NOAEL : Niveau d'effets adverses non observés

NOEC : Concentration d'effets non observés

---

CETTE FICHE N'EST VALABLE QUE POUR LES USAGES ET LES CONDITIONS D'EMPLOI QUI SONT MENTIONNES SUR L'ETIQUETTE.

Cette fiche complète l'étiquette mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état des connaissances de PHILAGRO France relatives au produit concerné, à la date de révision. Ils sont donnés de bonne foi.

---